



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE

**Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT**  
Hautes écoles spécialisées

9 août 2012

---

# **Rapport sur l'accréditation des filières d'études bachelor et master des hautes écoles spécialisées suisses**

## **2007-2011**

---

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2 Contenu du rapport</b> .....	<b>4</b>
<b>3 Filières d'études bachelor et master accréditées</b> .....	<b>5</b>
3.1 <i>Situation générale des filières d'études des HES</i> .....	5
3.2 <i>Nombre de filières d'études accréditées ou devant être accréditées</i> .....	7
3.3 <i>Nombre de filières d'études bachelor accréditées</i> .....	7
3.4 <i>Nombre de filières d'études master accréditées</i> .....	9
3.5 <i>Nombre de filières d'études accréditées par année</i> .....	11
<b>4 Agences d'accréditation</b> .....	<b>11</b>
4.1 <i>Reconnaissance d'agences</i> .....	11
4.2 <i>Accréditation « volontaire »</i> .....	12
4.3 <i>Répartition des filières d'études examinées par agence d'accréditation</i> .....	12
<b>5 Financement et durée de la procédure d'accréditation</b> .....	<b>13</b>
5.1 <i>Remboursement des procédures d'accréditation</i> .....	13
5.2 <i>Durée de la procédure d'accréditation</i> .....	14
<b>6 Conditions et recommandations</b> .....	<b>15</b>
6.1 <i>Répartition en fonction des domaines d'études</i> .....	15
6.2 <i>Répartition en fonction des normes de qualité</i> .....	18
<b>7 Sélection de résultats d'accréditations par domaine d'études</b> .....	<b>21</b>
7.1 <i>Contenu du chapitre</i> .....	21
7.2 <i>Technique et technologies de l'information</i> .....	21
7.3 <i>Architecture, construction et planification</i> .....	22
7.4 <i>Chimie et sciences de la vie</i> .....	22
7.5 <i>Agriculture et économie forestière</i> .....	22
7.6 <i>Economie et services</i> .....	22
7.7 <i>Design</i> .....	23
7.8 <i>Santé</i> .....	24
7.9 <i>Travail social</i> .....	24
7.10 <i>Musique, arts de la scène et autre arts</i> .....	25
7.11 <i>Psychologie appliquée</i> .....	26
7.12 <i>Linguistique appliquée</i> .....	26
7.13 <i>Récapitulatif des résultats des domaines d'études</i> .....	26
<b>Liste des graphiques et tableaux</b> .....	<b>28</b>
<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>29</b>

## Résumé

Le présent rapport décrit tant la situation que les principaux résultats des procédures d'accréditation des filières d'études bachelor et master dans les hautes écoles spécialisées suisses (HES) de 2007 à 2011.

Dans une perspective d'évaluation de la qualité, sur les 328 filières d'études proposées<sup>1</sup> à fin 2011 (232 filières bachelor et 96 filières master<sup>2</sup>) :

- 178 filières d'études bachelor sont considérées comme accréditées sur la base d'évaluations précédentes de la qualité (Peer-Review ou procédure de reconnaissance de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)) ;
- 110 filières d'études dont 39 filières bachelor et 71 filières master ont été accréditées d'après l'art. 17a LHES (dont 24 filières bachelor et 56 filières master avec des conditions) ;
- 40 filières d'études restent à accréditer, soit 15 en cycle bachelor et 25 en cycle master.

Le DFE a reconnu à ce jour six agences d'accréditation dont une suisse, l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles spécialisées (OAQ) et cinq agences allemandes. 75 % des accréditations ont été effectuées par deux agences : OAQ (45 %) et « Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungsinstitut » (ACQUIN ; 30 %).

Le montant total des remboursements des procédures d'accréditation effectués par la Confédération aux HES s'élève à fin 2011 à CHF 1'488'259. Le montant moyen remboursé par filière d'études est de CHF 20'112.

Concernant la durée des procédures d'accréditation, celles-ci ont été réalisées, dans ¾ des cas, dans les 18 mois requis. Les procédures de réalisation des conditions devaient, quant à elles, respecter un délai de 12 ou 18 mois fixé dans la décision d'accréditation. Dans la moitié de ces procédures, les délais ont été respectés.

Le Département fédéral de l'économie (DFE) a approuvé jusqu'ici toutes les demandes des HES d'accréditation de filières d'études bachelor et master, avec ou sans conditions (jour de référence : 31 décembre 2011). Les filières d'études des hautes écoles spécialisées suisses ont ainsi rempli les normes de qualité nationales et internationales définies dans les directives d'accréditation.

Lors de l'évaluation de la qualité des filières d'études bachelor, l'accréditation a relevé un potentiel d'amélioration prioritaire dans le domaine « Etudes ». Au premier plan figuraient les exigences relatives aux plans d'études et aux systèmes d'examens et plus particulièrement la nécessité de définir plus clairement les objectifs de formation, les compétences et les formes d'évaluation des prestations des étudiants. Dans le domaine « Exécution et objectifs de formation », l'accréditation a mis en évidence la nécessité de procéder à des améliorations concernant la faisabilité du cursus étudiant (répartition égale de la charge de travail pour les étudiants pendant la durée des études).

Au niveau des masters, le domaine « Etudes » est également celui qui indique, suite à l'accréditation, un potentiel d'amélioration plus important que les autres. Ces améliorations concernent en priorité le profil de la filière et la modularisation et plus spécifiquement une meilleure concrétisation des objectifs de formation et des compétences, ainsi qu'une meilleure coordination entre les sites ou les établissements. L'accréditation a également souligné la nécessité de procéder à des améliorations dans le domaine « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité », comme la mise en place/l'uniformisation des systèmes de gestion de la qualité, la réalisation d'évaluations systématiques, leur documentation et l'exploitation de leurs résultats pour le développement de la filière.

Les procédures d'accréditation des filières d'études ont ainsi contribué à soutenir les HES dans leur processus d'amélioration continue de la qualité.

**Remarque préalable** : pour faciliter la lecture du rapport sur l'accréditation, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

<sup>1</sup> En font partie, toutes les filières d'études bachelor définies dans la nomenclature figurant à l'annexe de l'ordonnance du DFE concernant les filières d'études, les études postgrades et les titres dans les hautes écoles spécialisées (RS 414.712) ainsi que les filières d'études bachelor et master autorisées par le DFE (cf. liste des filières d'études HES : <http://www.bbt.admin.ch/fachhochschulen/suche/index.html?lang=fr>).

<sup>2</sup> La méthode de calcul classique comptabilise chaque filière d'études en coopération en tant qu'unité (voir le Rapport sur les filières d'études master de l'OFFT d'avril 2012 et le Message FRI 2013-2016, p. 2925). Dans le présent rapport et dans la perspective d'évaluation de la qualité, les filières d'études en coopération sont recensées *par haute école spécialisée*. Le nombre de filières d'études y apparaît donc plus important que dans les documents cités ci-dessus.

## 1 Introduction

La révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES<sup>3</sup>) du 17 décembre 2004 attribuée à la Confédération, aux cantons et aux hautes écoles spécialisées, avec l'introduction de l'art. 17a, l'obligation d'assurer et d'encourager la qualité des HES. L'introduction du principe d'accréditation des HES (accréditation institutionnelle) et de leurs filières d'études (accréditation des programmes) en fait aussi partie.

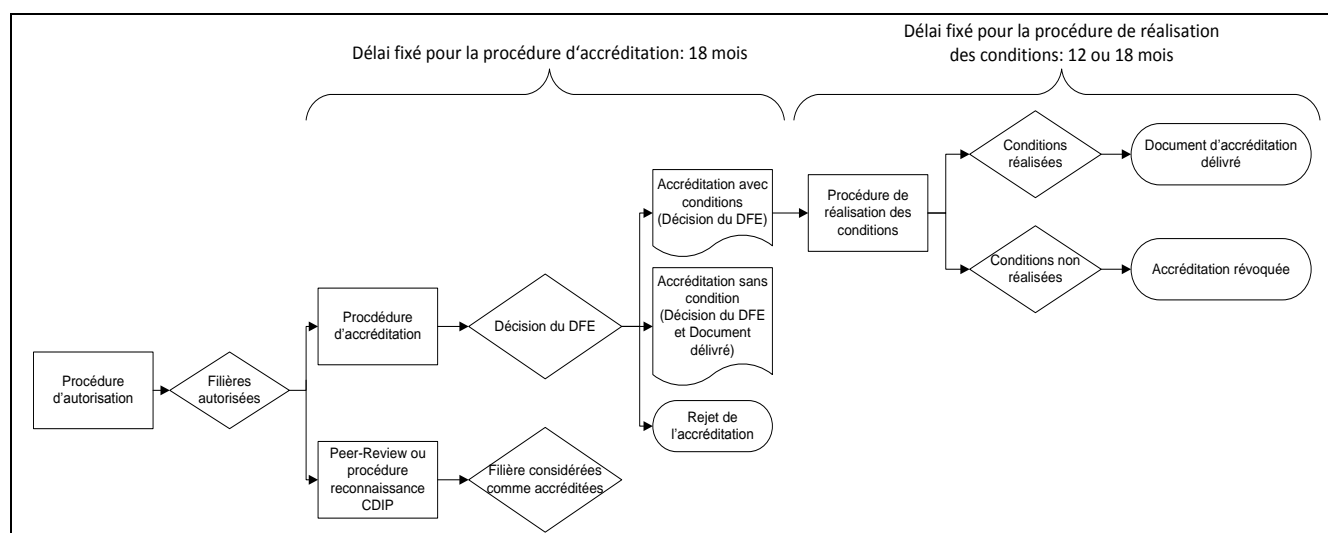
Les dispositions d'exécution relatives à l'accréditation qui en découlent sont les suivantes : l'ordonnance sur les agences d'accréditation des HES<sup>4</sup> qui définit les conditions de reconnaissance des agences d'accréditation, et les directives d'accréditation des HES qui règlent les principes de la procédure d'accréditation et les normes de qualité s'appliquant aux HES et à leurs filières d'études.

Le Département fédéral de l'économie (DFE) est l'autorité responsable de l'accréditation. Il accrédite toutes les HES et leurs filières d'études et reconnaît les agences d'accréditation. Les agences d'accréditation reconnues examinent à l'intention du DFE si les normes de qualité requises sont remplies et si les objectifs fixés sont atteints. Dans des cas dûment motivés, le DFE peut également déléguer la décision d'accréditation de certaines filières d'études aux agences d'accréditation.

L'accréditation apporte un soutien à l'assurance de la qualité et à la compétitivité des institutions et des formations. Le système d'accréditation a été mis en place en mai 2007. Il a permis à ce jour d'accréditer selon des normes de qualité nationales et internationales 110 filières d'études bachelor et master. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) publie sous forme électronique une liste des filières d'études accréditées ([www.bbt.admin.ch/accreditation](http://www.bbt.admin.ch/accreditation)).

## 2 Contenu du rapport

Le présent rapport est consacré à la procédure d'accréditation des filières d'études bachelor et master des HES selon l'art. 17a LHES<sup>5</sup>. Celle-ci comporte deux étapes principales : la procédure d'accréditation elle-même (durée 18 mois) et la procédure de réalisation des conditions (12 ou 18 mois suivant le délai fixé). Le rapport indique les résultats de ces deux étapes de l'accréditation.



Graphique 1 : Processus de l'autorisation à l'accréditation, OFFT, 31.12.2011

<sup>3</sup> RS 414.71

<sup>4</sup> RS 414.711.43

<sup>5</sup> Les deux procédures d'accréditation institutionnelle en cours (Kalaidos et Les Roches-Gruyère) n'étant pas encore achevées, elles ne font pas partie de ce rapport,

Le rapport comporte cinq parties. Le chapitre 3 présente des données relatives aux procédures d'accréditation. Le chapitre 4 est consacré aux agences d'accréditation et le chapitre 5 aux aspects financiers. Dans le chapitre 6, une analyse est faite sur les conditions et recommandations pour l'accréditation. Le chapitre 7 conclut le rapport avec une appréciation des résultats et potentiels d'amélioration constatés lors de l'accréditation, par domaine d'études.

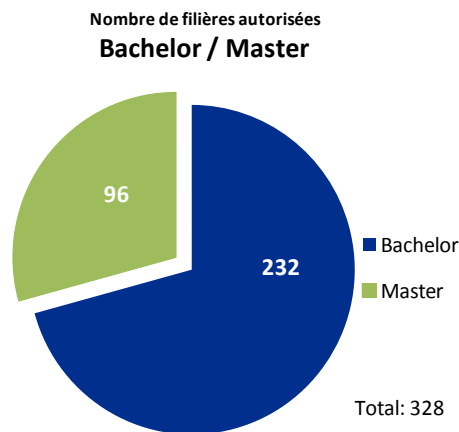
### 3 Filières d'études bachelor et master accréditées

#### 3.1 Situation générale des filières d'études des HES

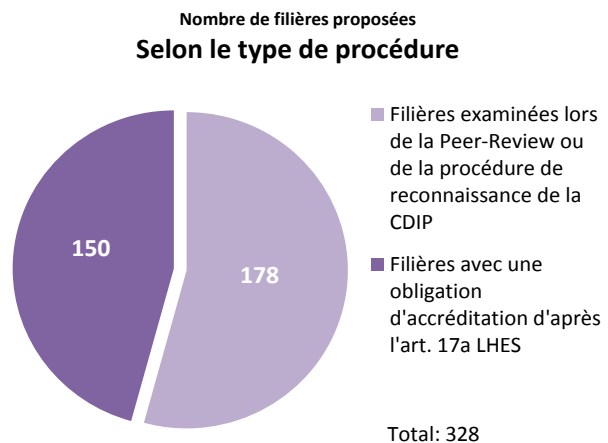
##### 3.1.1 Vue d'ensemble

A fin 2011, les HES suisses proposaient, du point de vue de l'évaluation de la qualité, 328 filières d'études<sup>6</sup>, dont 232 filières bachelor et 96 filières master<sup>7</sup>. Une grande majorité de ces filières d'études ont été évaluées sur un plan qualitatif dans le cadre de la Peer-Review 2001-2003 ou dans le cadre de la procédure de reconnaissance cantonale de la CDIP. Ainsi, 178 filières bachelor répondaient aux exigences de qualité au moment où l'obligation d'accréditation a été introduite par la LHES. Ces filières sont considérées comme accréditées jusqu'au 4 mai 2014<sup>8</sup>.

150 filières d'études devaient être accréditées selon l'art. 17a LHES et ses actes subordonnés. Ce sont ces filières d'études qui sont examinées dans le présent rapport<sup>9</sup>.



Graphique 2 : Filières proposées, OFFT, Situation au 31.12.11



Graphique 3 : Filières accréditées/devant être accréditées, OFFT, Situation au 31.12.11

<sup>6</sup> Voir note de bas de page 1.

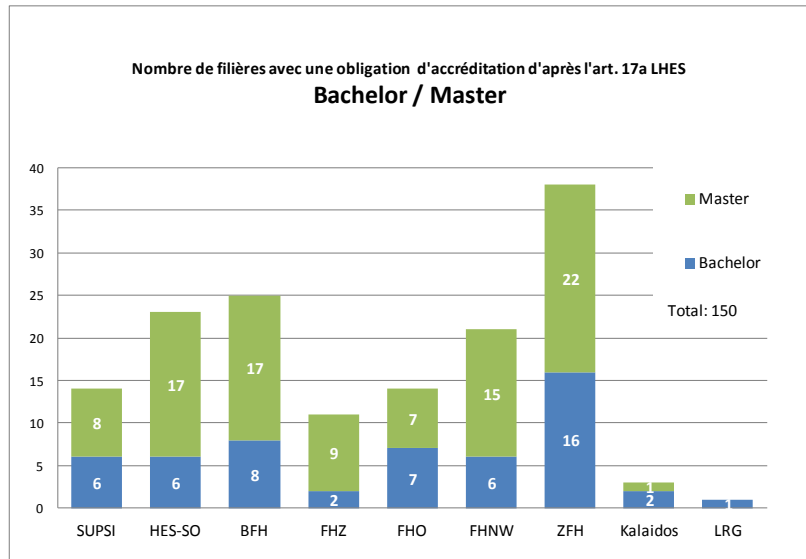
<sup>7</sup> Voir note de bas de page 2.

<sup>8</sup> Dans la perspective de la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), planifiée au plus tôt pour mi-2014, laquelle ne prévoit plus d'accréditation des programmes, l'OFFT examine actuellement la question du prolongement du délai d'accréditation de ces filières jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEHE.

<sup>9</sup> A des fins de simplification, étant donné que ce rapport est exclusivement consacré aux filières d'études soumises à une obligation d'accréditation selon l'art. 17a LHES, cette indication n'est plus spécifiée à chaque fois qu'il est question de filières accréditées ou à accréditer.

### 3.1.2 Répartition par HES

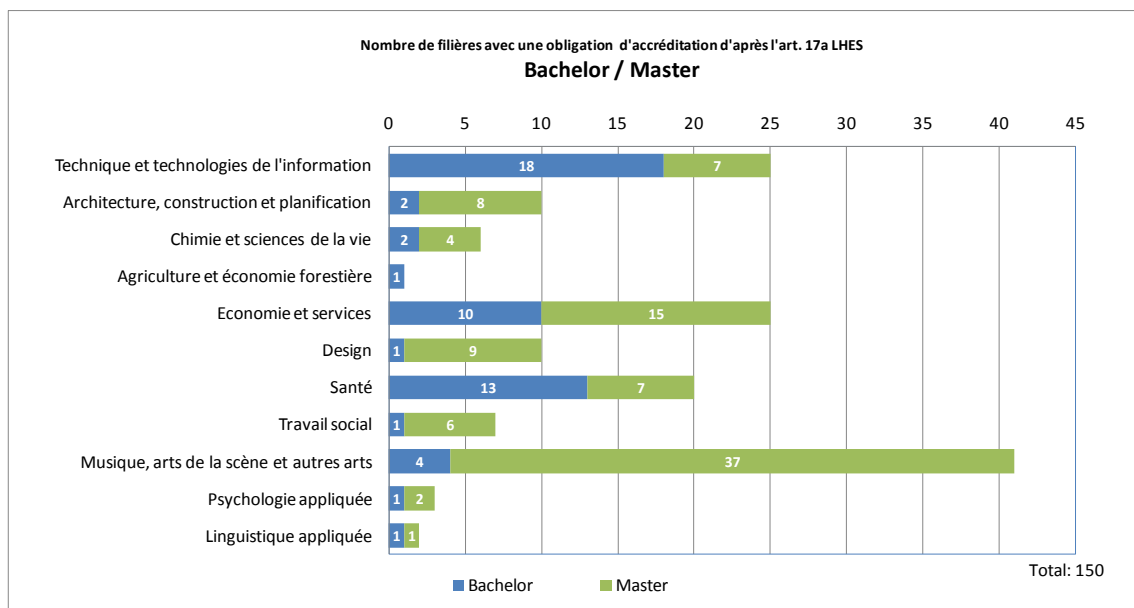
Lors de la mise en œuvre en mai 2007 des textes législatifs sur l'accréditation conformément à l'art. 17a de la LHES, 54 filières bachelor et 96 filières master de 9 hautes écoles spécialisées devaient être accréditées.



Graphique 4 : Filières avec obligation d'accréditation selon l'art. 17a LHES par HES, OFFT, Situation au 31.12.11

### 3.1.3 Répartition par domaine d'études<sup>10</sup>

Les filières bachelor qui doivent être accréditées se répartissent d'après leur nombre essentiellement entre les domaines d'études suivants : « Technique et technologies de l'information », « Santé » ainsi que « Economie et services ». Les filières master qui doivent être accréditées appartiennent en majorité aux domaines d'études « Musique, arts de la scène et autres arts », « Economie et services » ainsi que « Design ».



Graphique 5 : Filières avec obligation d'accréditation d'après l'art. 17a LHES par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11

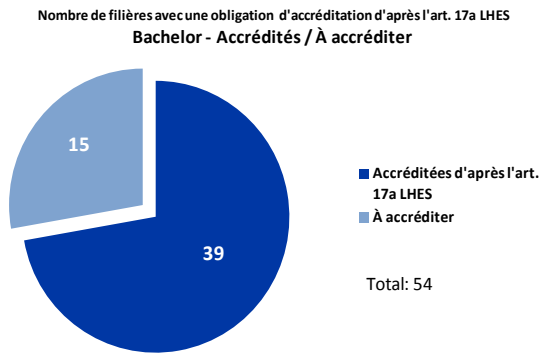
<sup>10</sup> Les domaines d'études sont définis dans l'annexe de l'ordonnance du DFE concernant les filières d'études, les études postgradées et les titres dans les hautes écoles spécialisées (RS 414.712).

### 3.2 Nombre de filières d'études accréditées ou devant être accréditées

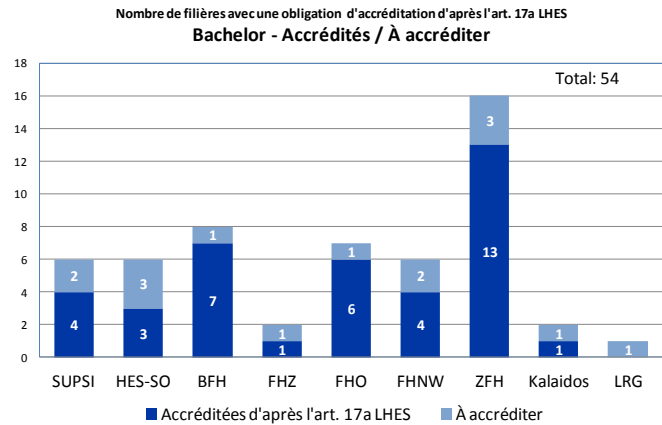
#### 3.2.1 Vue d'ensemble

Fin 2011, sur les 54 filières bachelor et les 96 filières master devant être accréditées, plus de 70 % d'entre elles l'étaient. 15 filières bachelor et 25 filières master restent à accréditer. Les graphiques suivants présentent quelques perspectives de cette répartition.

#### 3.2.2 Filières d'études bachelor



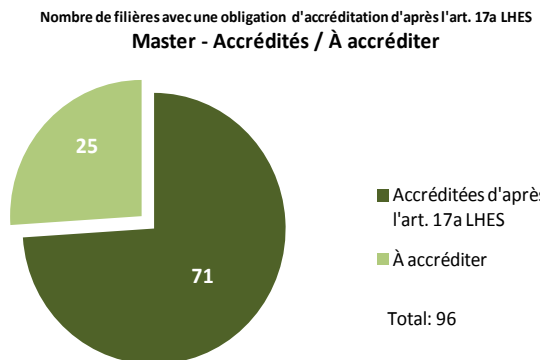
Graphique 6 : Bachelor accréditées / à accréditer, OFFT, Situation au 31.12.11



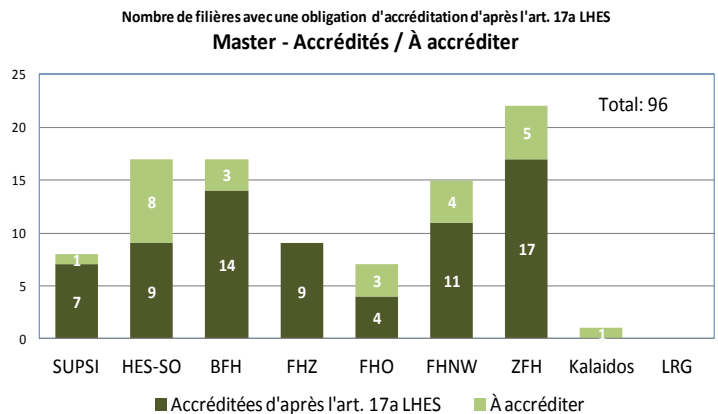
Graphique 7 : Bachelor accréditées / à accréditer par HES, OFFT, Situation au 31.12.11

#### 3.2.3 Filières d'études master

La plupart des filières d'études master qui restent à accréditer ont débuté à l'automne 2011. Elles doivent être accréditées au plus tard au premier semestre 2014.



Graphique 8 : Master accréditées / à accréditer, OFFT, Situation au 31.12.11



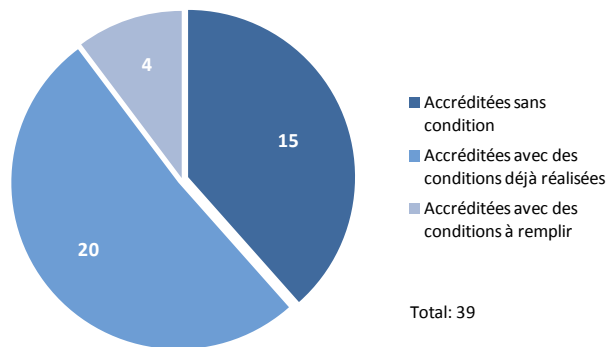
Graphique 9 : Master accréditées / à accréditer par HES, OFFT, Situation 31.12.11

### 3.3 Nombre de filières d'études bachelor accréditées

#### 3.3.1 Vue d'ensemble

Le DFE a approuvé toutes les demandes d'accréditation de filières d'études bachelor, avec ou sans conditions (jour de référence : 31 décembre 2011). Toutes les filières d'études bachelor des HES suisses satisfont ainsi aux normes de qualité nationales et internationales. Parmi les filières bachelor accréditées jusqu'au 31 décembre 2011, 60 % ou 24 filières ont été accréditées avec des conditions. 20 filières bachelor avaient déjà rempli les conditions, d'où une confirmation de leur accréditation, tandis que 4 filières d'études n'avaient pas encore rempli les conditions à ce moment-là.

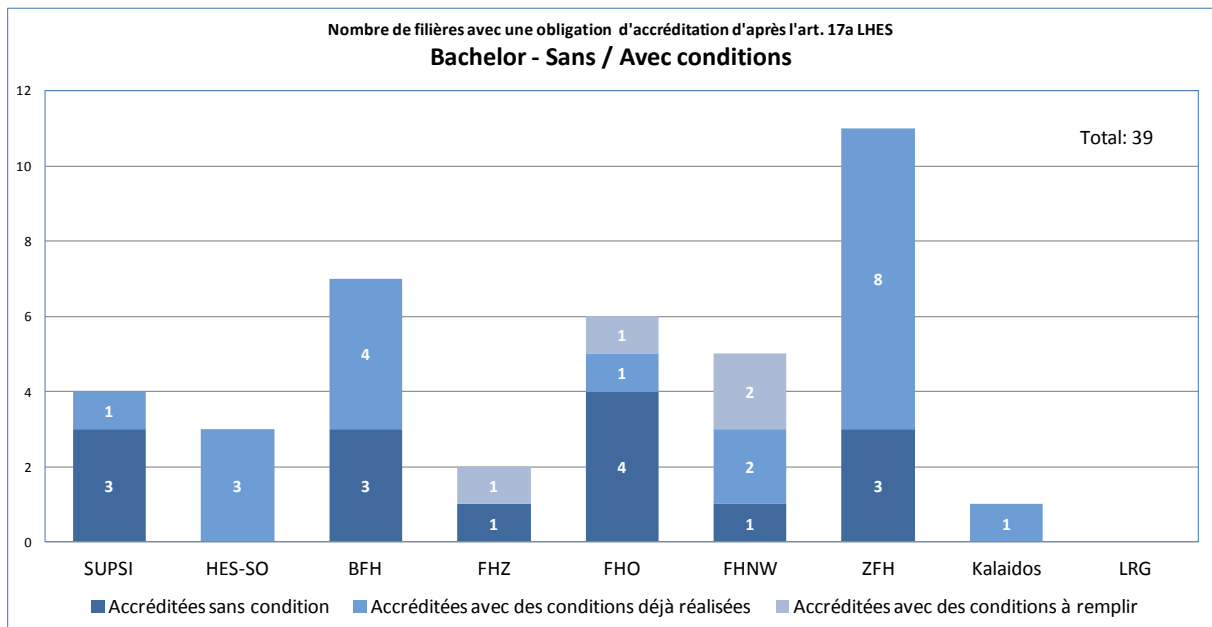
Nombre de filières avec une obligation d'accréditation d'après l'art. 17a LHES  
Bachelor - Sans/ Avec conditions



Graphique 10 : Filières bachelor accréditées sans /avec conditions (déjà réalisées/à remplir), OFFT, Situation au 31.12.11

### 3.3.2 Répartition par HES

La HES « Les Roches-Gruyère » (LRG) ne comporte aucun résultat ci-dessous étant donné que sa filière bachelor en Hospitality Management est en cours d'accréditation.



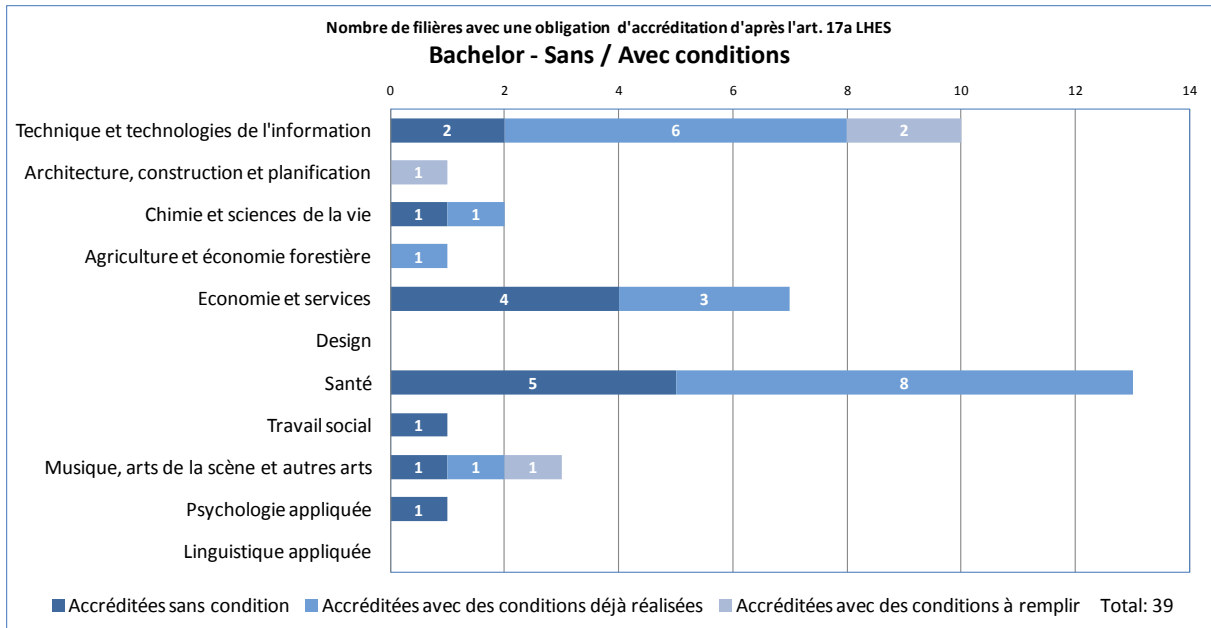
Graphique 11 : Filières bachelor accréditées sans /avec conditions par HES, OFFT, Situation au 31.12.11

### 3.3.3 Répartition par domaine d'études

Les domaines d'études qui ont le plus grand nombre de filières bachelor à accréditer comme « Technique et technologies de l'information », « Economie et services » et « Santé »<sup>11</sup> ont également le plus de filières bachelor déjà accréditées. Les domaines sans résultat sont ceux dans lesquels les procédures d'accréditation de filières bachelor ne sont pas encore achevées.

<sup>11</sup> Cf. graphique 5.



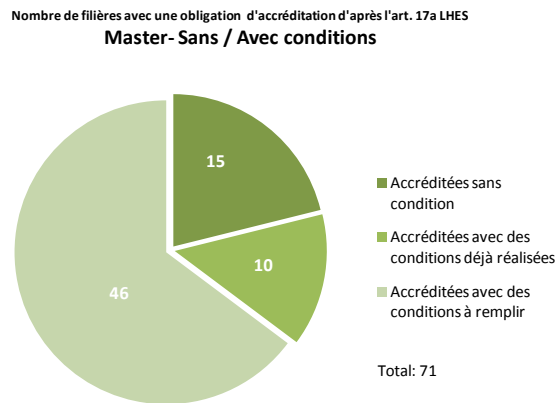


Graphique 12 : Filières bachelor accréditées sans / avec conditions, par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11

### 3.4 Nombre de filières d'études master accréditées

#### 3.4.1 Vue d'ensemble

Comme pour les filières d'études bachelor, toutes les demandes d'accréditation de filières d'études master ont été approuvées par le DFE, avec ou sans conditions (jour de référence : 31 décembre 2011). Toutes les filières d'études master des HES suisses remplissent ainsi les normes de qualité nationales et internationales. Sur l'ensemble des filières master accréditées au 31 décembre 2011, une majorité d'entre elles, soit 78 % ou 56 filières ont été accréditées avec des conditions. Sur ces 56 filières master avec conditions, 46 filières étaient en cours de réalisation de conditions et 10 filières avaient déjà démontré qu'elles remplissaient leurs conditions.

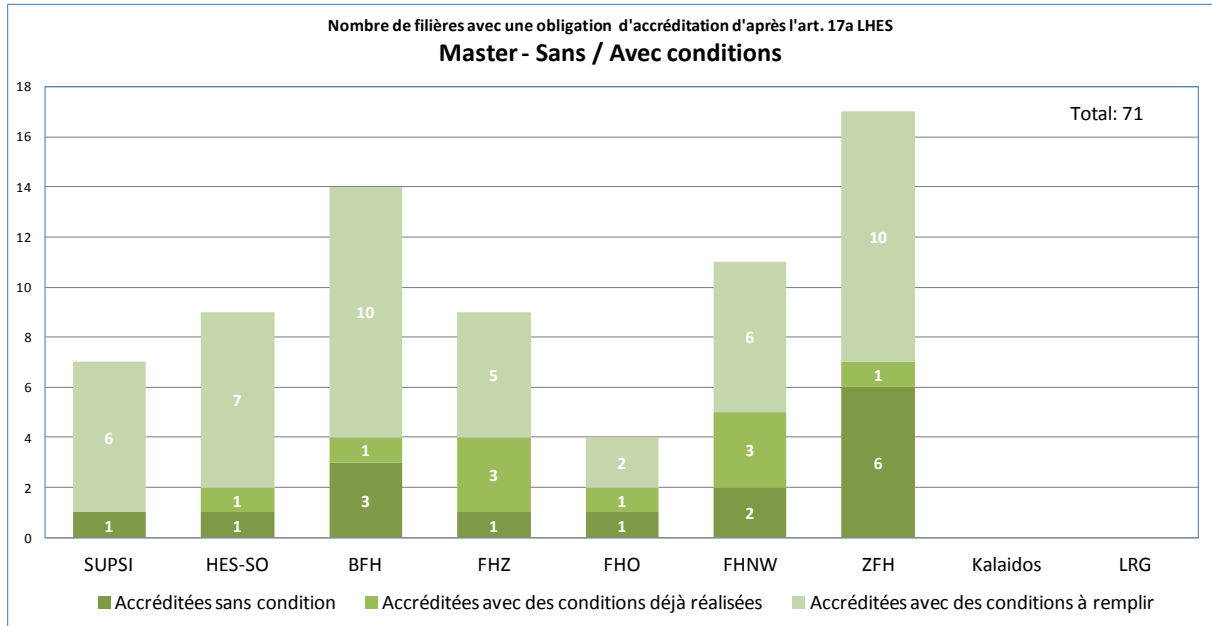


Graphique 13 : Filières master accréditées sans / avec conditions (déjà réalisées/à remplir), OFFT, Situation au 31.12.11

#### 3.4.2 Répartition par HES

Il y a plus de filières master que de filières bachelor qui n'ont pas encore rempli les conditions fixées.<sup>12</sup> Ceci tient à deux raisons : premièrement, les filières master ont été mises en place après les filières bachelor et ont donc commencé leur procédure d'accréditation plus tard. Deuxièmement, les délais pour la réalisation des conditions ont été, dans le cas des filières master, plus souvent fixés à 18 mois plutôt qu'aux 12 mois usuels.

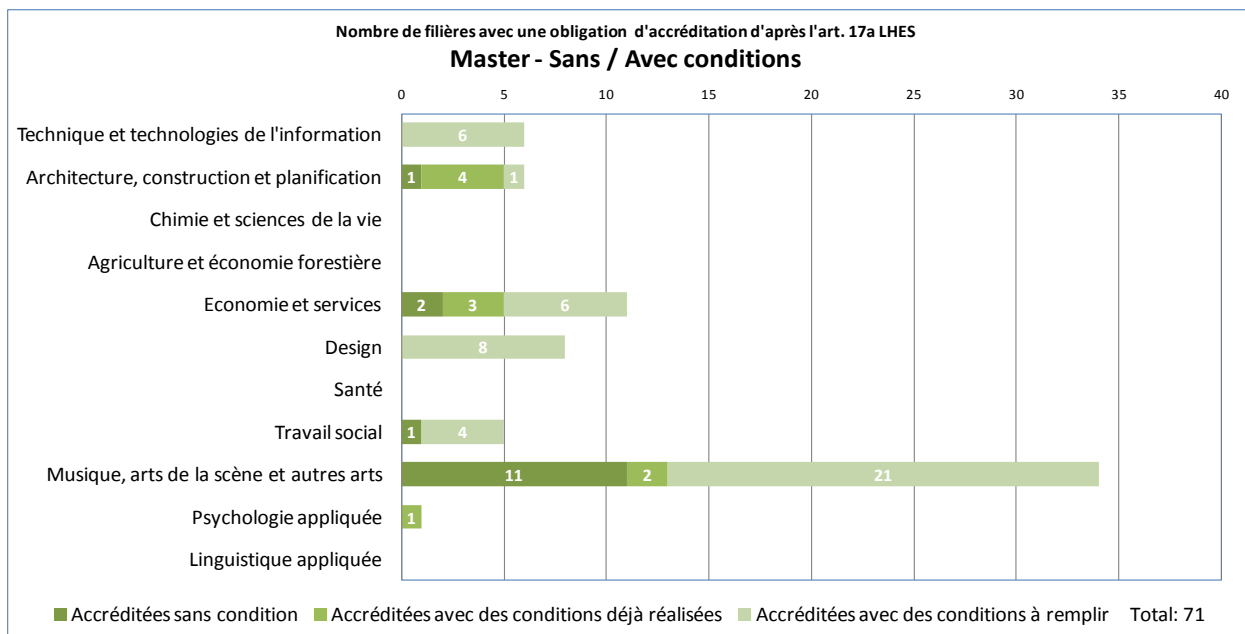
<sup>12</sup> Kalaidos propose une filière d'études master en santé qui n'est pas encore accréditée et LRG ne propose aucune filière d'études master à accréditer au sens de l'art. 17a LHES.



Graphique 14 : Filières master accréditées sans / avec conditions par HES, OFFT, Situation au 31.12.11

### 3.4.3 Répartition par domaines d'études

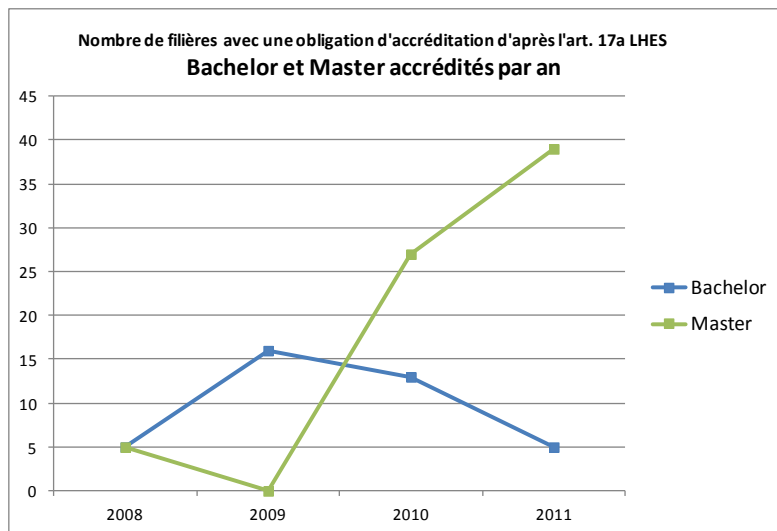
Les domaines, pour lesquels aucun résultat n'est donné, n'ont pas encore achevé leurs procédures d'accréditation, à l'exception du domaine « Agriculture et économie forestière », lequel ne propose pas de filière d'études master (domaine présent au niveau master en tant qu'orientation du master en Life Sciences).



Graphique 15 : Filières master accréditées sans / avec conditions par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11

### 3.5 Nombre de filières d'études accréditées par année

Le nombre de filières master accréditées a connu une forte progression à partir de 2009, à l'inverse des accréditations de filières bachelor, lesquelles ont commencé à décroître. La raison de l'augmentation des accréditations au niveau master vient de la mise en place de la première vague des filières d'études master en automne 2008<sup>13</sup>, laquelle impliquait d'aboutir à une accréditation pour le premier semestre 2011. En revanche, la majorité des filières bachelor ont été proposées juste après l'entrée en vigueur de la révision partielle de la LHES à la fin 2005. Elles ont donc été accréditées à une date antérieure.



Graphique 16 : Nombre de filières accréditées de 2008 à 2011, OFFT, Situation au 31.12.11

## 4 Agences d'accréditation

### 4.1 Reconnaissance d'agences

Les instituts suivants ont été reconnus par le DFE comme agence d'accréditation, selon l'art. 2 de l'ordonnance sur les agences d'accréditation des HES, pour une durée de cinq ans :

- ACQUIN (Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungsinstitut), le 17 janvier 2008 ;
- AHPGS (Akkreditierungsagentur für Studiengänge im Bereich Gesundheit und Soziales), le 17 janvier 2008 ;
- ASIIN (Akkreditierungsagentur für Studiengänge der Ingenieurwissenschaften, der Informatik, der Naturwissenschaften und der Mathematik e.V.), le 28 janvier 2008 ;
- FIBAA (Foundation for International Business Administration Accreditation), le 28 janvier 2008 ;
- OAQ (Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses), agence nationale, le 17 janvier 2008 ;
- ZEVA (Zentrale Evaluations- und Akkreditierungsagentur Hannover), le 29 juin 2010.

Les agences d'accréditation procèdent à l'examen des demandes d'accréditation des HES<sup>14</sup>. A la demande d'une haute école spécialisée, le DFE peut aussi, dans des cas motivés, habiliter une

<sup>13</sup> Cinq filières master en Architecture forment une exception. Elles existaient déjà en 2005 et ont été accréditées en 2008.

<sup>14</sup> Cf. art. 6 de l'ordonnance sur les agences d'accréditation des HES.

agence à accréditer une filière d'études<sup>15</sup>. L'agence FIBAA a été la seule agence habilitée jusqu'à présent à accréditer deux filières d'études<sup>16</sup>.

#### 4.2 Accréditation « volontaire »

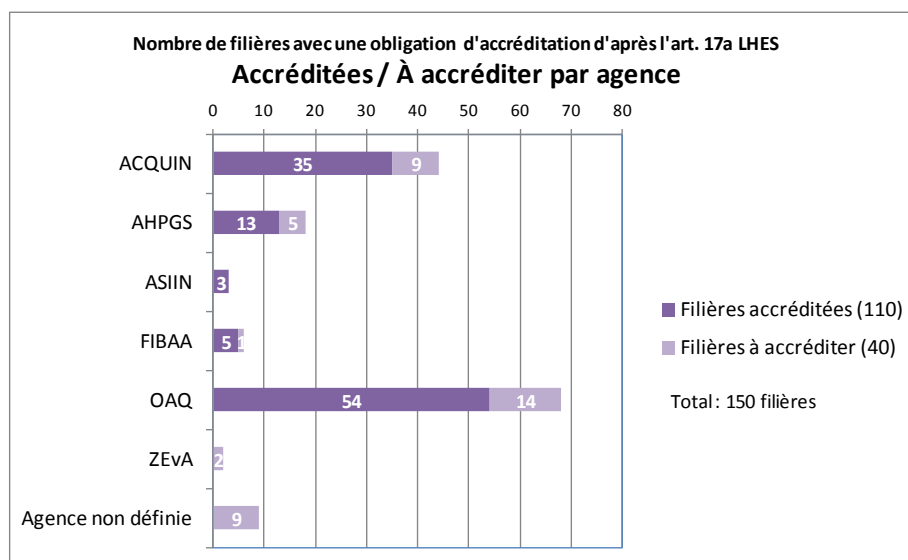
Certaines HES, en raison de projets de déménagement ou de fusion d'établissements, ont voulu faire accréditer certaines de leurs filières<sup>17</sup> avant les délais fixés. Il s'agit des filières d'études suivantes :

- la filière d'études bachelor en Informatique de la ZFH (HSZ-T) ;
- la filière d'études bachelor en Architecture de la ZFH (HSZ-T) ;
- la filière d'études bachelor en Travail social de la FHO ;

Face à ces cas d'accréditation « volontaire », la Confédération ne participe pas au remboursement de leurs coûts.

#### 4.3 Répartition des filières d'études examinées par agence d'accréditation

Le graphique suivant présente la répartition des filières d'études bachelor et master examinées, par agence d'accréditation, de 2007 à fin 2011. Le graphique différencie les filières déjà accréditées de celles qui doivent encore être accréditées. Neuf filières n'ont pas encore commencé leur procédure d'accréditation et n'ont donc pas encore d'agence attribuée. On peut noter qu'environ 75 % des accréditations, soit 112 filières sur 150, sont ou ont été réalisées par deux agences : OAQ (45 %) et ACQUIN (30 %).



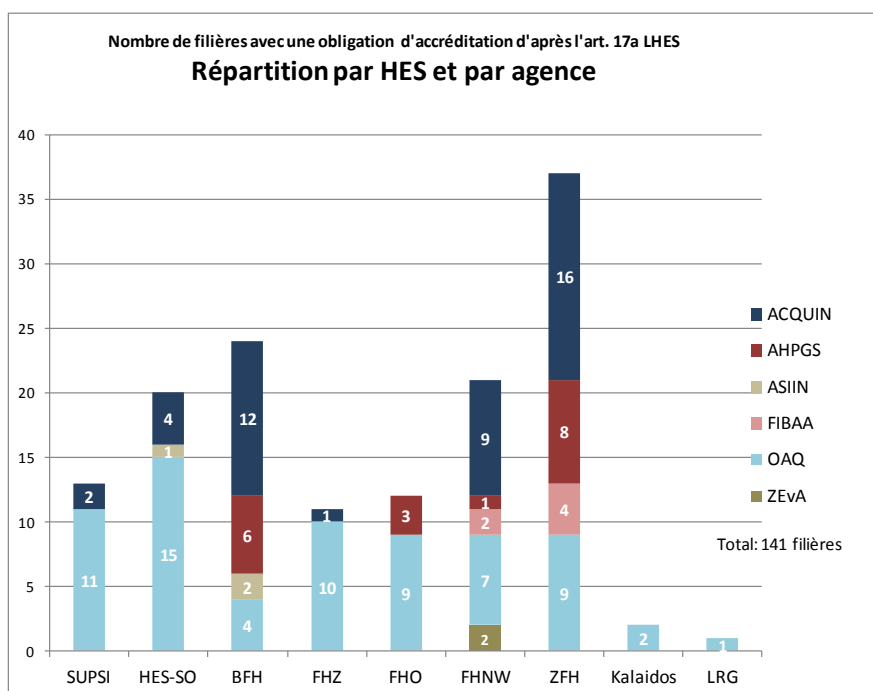
Graphique 17 : Nombre de filières accréditées / à accréditer par agence d'accréditation, OFFT, Situation au 31.12.11

<sup>15</sup> Cf. art. 7 de l'ordonnance sur les agences d'accréditation des HES.

<sup>16</sup> La filière d'études master en Business Administration et la filière d'études bachelor en Informatique de gestion de la ZFH.

<sup>17</sup> Il s'agit de filières considérées comme accréditées jusqu'en mai 2014.

L'OAQ évalue des filières dans l'ensemble des HES. Elle a examiné la majorité des filières d'études à accréditer de la SUPSI, de la HES-SO, de la FHZ, de la FHO, de Kalaidos et de LRG. ACQUIN est présente dans l'ensemble des HES de droit public. ACQUIN a été particulièrement sollicitée par la ZFH, la BFH et la FHNW.



Graphique 18 : Nombre de filières d'études par agence d'accréditation et par HES, OFFT, Situation au 31.12.11

## 5 Financement et durée de la procédure d'accréditation

### 5.1 Remboursement des procédures d'accréditation

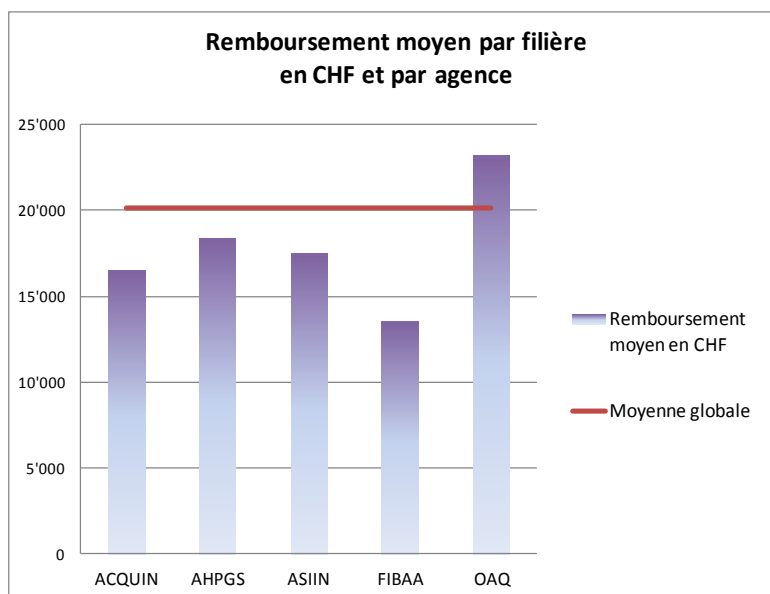
La Confédération prend à sa charge les frais de l'examen des demandes d'accréditation et de l'accréditation (cf. art. 17a, al. 4, LHES). Lorsque l'accréditation d'une filière d'études est déléguée sur demande à des tiers, la Confédération prend à sa charge 50 % au plus des frais imputables. Fin 2011, le montant total des remboursements des frais imputables effectués par la Confédération s'élevait à CHF 1'488'259. Ce montant concerne 74 filières (sur les 110 filières accréditées)<sup>18</sup>, pour lesquelles une demande de remboursement a été adressée à l'OFFT.

Le montant moyen remboursé par filière d'études toutes agences confondues s'élève à CHF 20'112 sur la période de 2007 à 2011 (cf. moyenne globale). Cette moyenne est inférieure au montant maximum remboursable fixé par la Confédération<sup>19</sup>. Le graphique montre cependant que les différences concernant les remboursements moyens par filière d'études<sup>20</sup> sont importantes, selon l'agence.

<sup>18</sup> Etant donné que la HES doit faire sa demande de remboursement lorsque la procédure est close, un intervalle d'un an à un an et demi peut exister, dans les situations d'accréditation avec conditions, entre la décision d'accréditation et la fin de la procédure. Ce qui explique le nombre de 74 remboursements de procédure déjà effectués sur les 110 filières accréditées.

<sup>19</sup> Le montant maximum fixé par la Confédération s'élève à CHF 21'876 pour une visite d'une journée sur place de la filière avec 5 experts ou à CHF 25'101 pour une visite d'une journée et demie avec 5 experts (modèle de calcul des coûts, OFFT, 5 août 2010).

<sup>20</sup> La différence entre les montants facturés par les agences allemandes et par l'agence suisse OAQ provient en partie des honoraires des experts. Ainsi, le montant des honoraires par jour pour un expert à l'OAQ se situe entre CHF 1200 et 1500 et entre CHF 400 et 600 pour un expert d'une agence allemande.

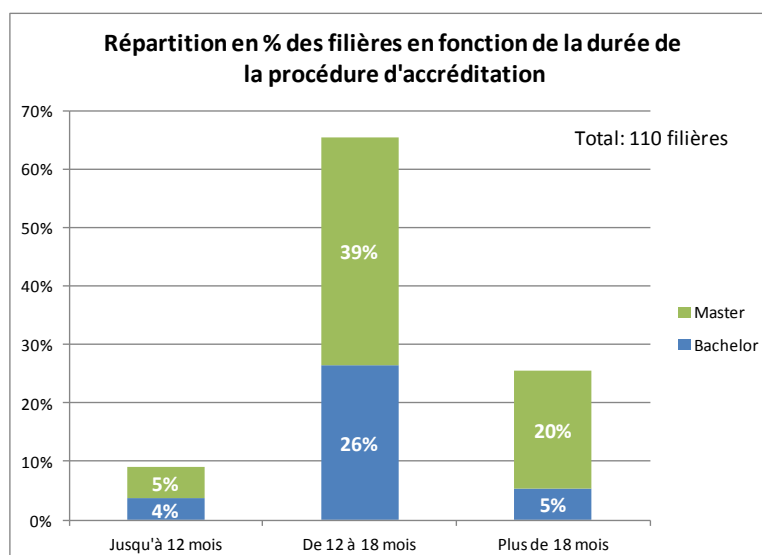


Graphique 19 : Remboursement moyen par filière en CHF et par agence, OFFT, Situation au 31.12.11

## 5.2 Durée de la procédure d'accréditation

### 5.2.1 De la demande à la décision d'accréditation

Une procédure d'accréditation débute par le dépôt formel d'une demande d'accréditation par la HES auprès de l'OFFT et parallèlement, la conclusion d'un contrat avec une agence d'accréditation. La procédure d'accréditation se termine par la décision d'accréditation du DFE. Cette procédure dure 18 mois : un an du côté de la HES et de l'agence et 6 mois du côté de la Confédération. Le graphique indique que dans  $\frac{3}{4}$  des cas, la durée de la procédure a respecté le délai de 18 mois. Un dépassement de délai peut s'expliquer par la complexité des clarifications supplémentaires et par l'harmonisation nécessaire de la procédure entre les partenaires.

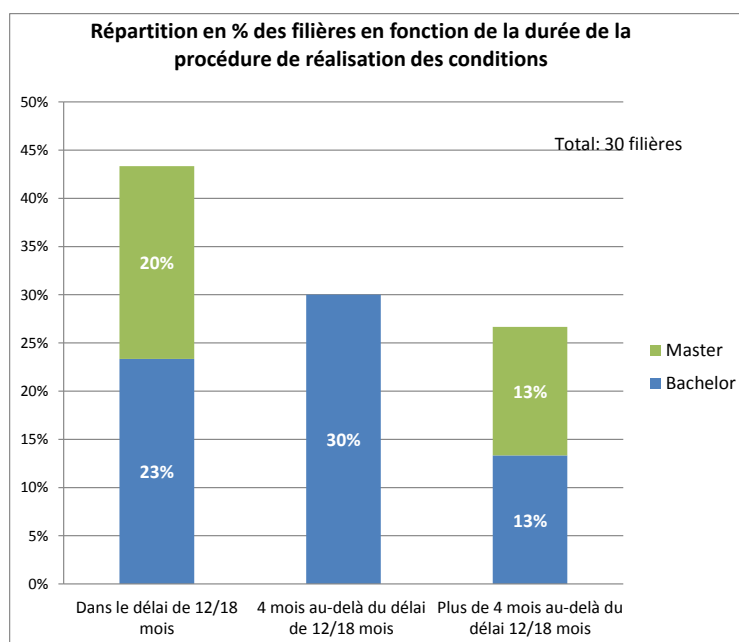


Graphique 20 : Répartition en % des filières en fonction de la durée de la procédure d'accréditation, OFFT, Situation au 31.12.11

### 5.2.2 De la décision d'accréditation à la confirmation de la réalisation des conditions

Dans le cas d'une accréditation avec conditions, la procédure ne s'achève pas à la décision d'accréditation, mais à la confirmation de la réalisation des conditions par l'OFFT. Cette phase doit se dérouler sur 12 ou 18 mois, suivant le délai de réalisation des conditions fixé à la HES dans la décision d'accréditation. Le graphique suivant indique que dans 56 % des cas, la procédure de réalisation a dépassé les 12 ou 18 mois prévus : pour 30 % des filières, il y a eu un dépassement de 4 mois et pour 26 % celui-ci a été supérieur. Un dépassement de délai peut s'expliquer pour les mêmes

raisons qu'indiquées au point 5.2.1. Sans oublier la complexité qui peut résulter de la mise en œuvre des améliorations exigées.



Graphique 21 : Répartition en % des filières en fonction de la durée de la procédure de réalisation des conditions, OFFT, Situation au 31.12.11

## 6 Conditions et recommandations

### 6.1 Répartition en fonction des domaines d'études

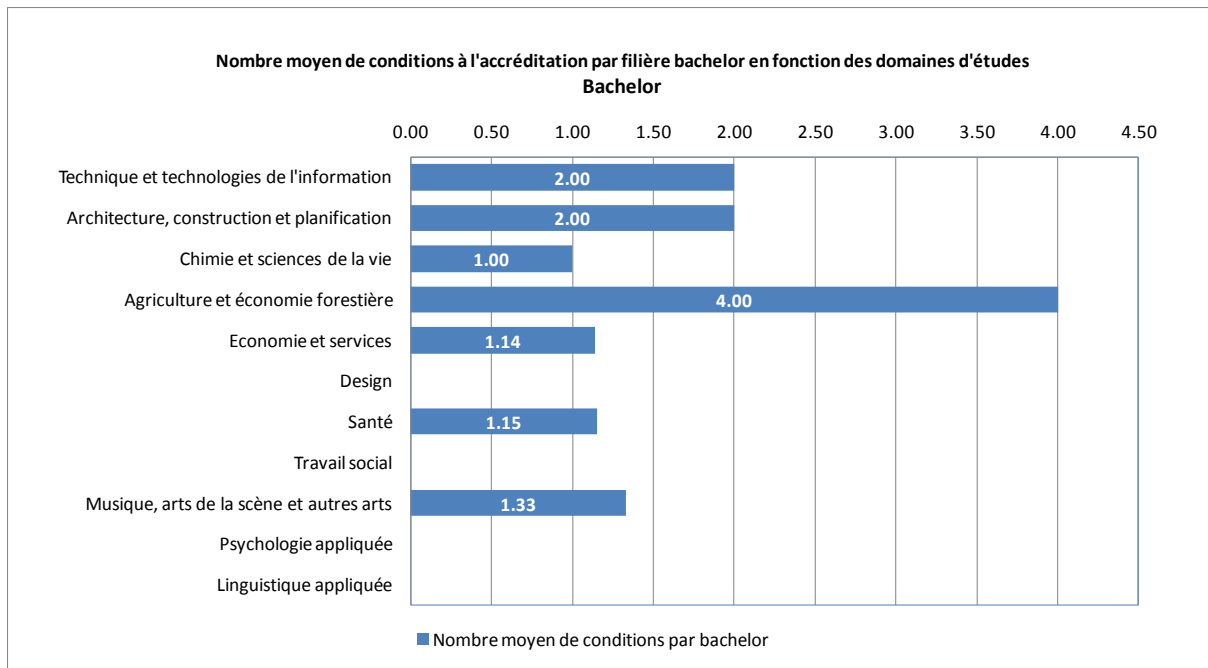
#### 6.1.1 Répartition des conditions

Dans les différents domaines d'études, les accréditations ont fixé en moyenne entre une et quatre conditions, tant en cycle bachelor que master. La moyenne générale est d'environ une condition par filière bachelor et de deux conditions par filière master. Il faut signaler ici que dans le domaine d'études « Agriculture et économie forestière » une seule filière d'études bachelor a été accréditée. Quand aucun chiffre n'est donné, soit aucune condition n'a été émise à l'accréditation des filières du domaine concerné<sup>21</sup>, soit il manque une filière d'étude propre<sup>22</sup> ou, aucune filière d'études n'était encore accréditée aux termes de l'art. 17a au jour de référence<sup>23</sup>.

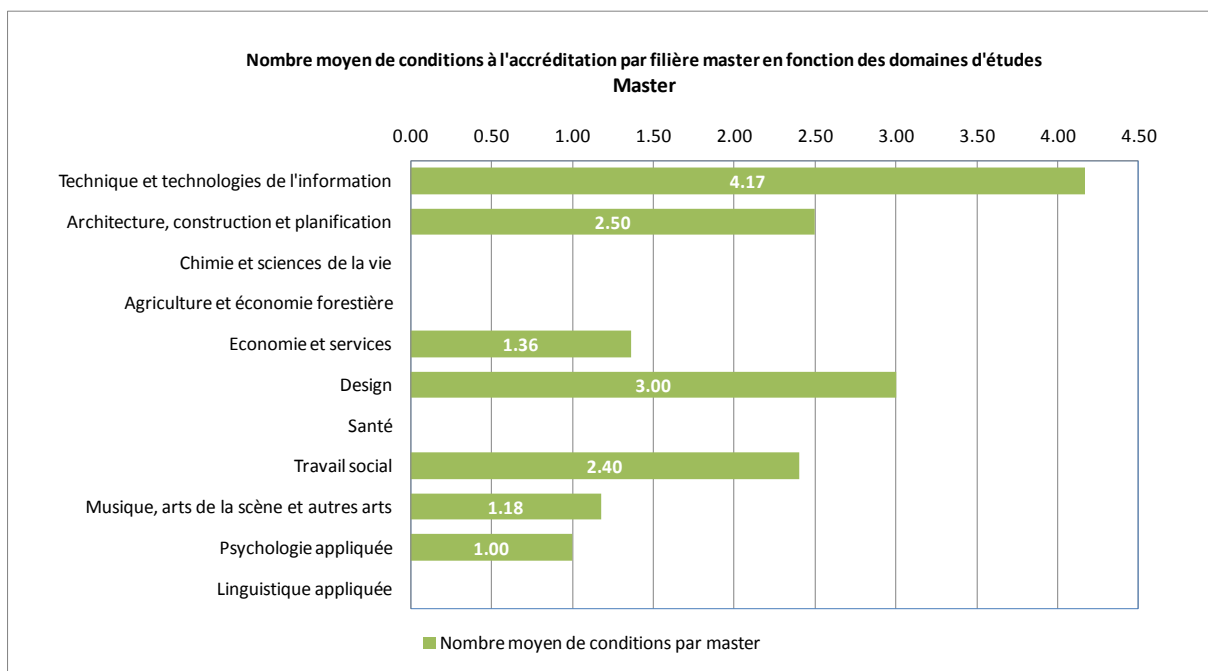
<sup>21</sup> Filières d'études bachelor du domaine « Travail social » et « Psychologie appliquée ».

<sup>22</sup> Au niveau master, le domaine d'études « Agriculture et économie forestière » est intégré dans la filière d'études master en Life Sciences.

<sup>23</sup> Au niveau bachelor, ceci concerne les filières d'études des domaines « Design » et « Linguistique appliquée » et au niveau master, les filières d'études des domaines « Chimie et sciences de la vie », « Santé » et « Linguistique appliquée ».



Graphique 22 : Nombre moyen de conditions par filière bachelor et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11

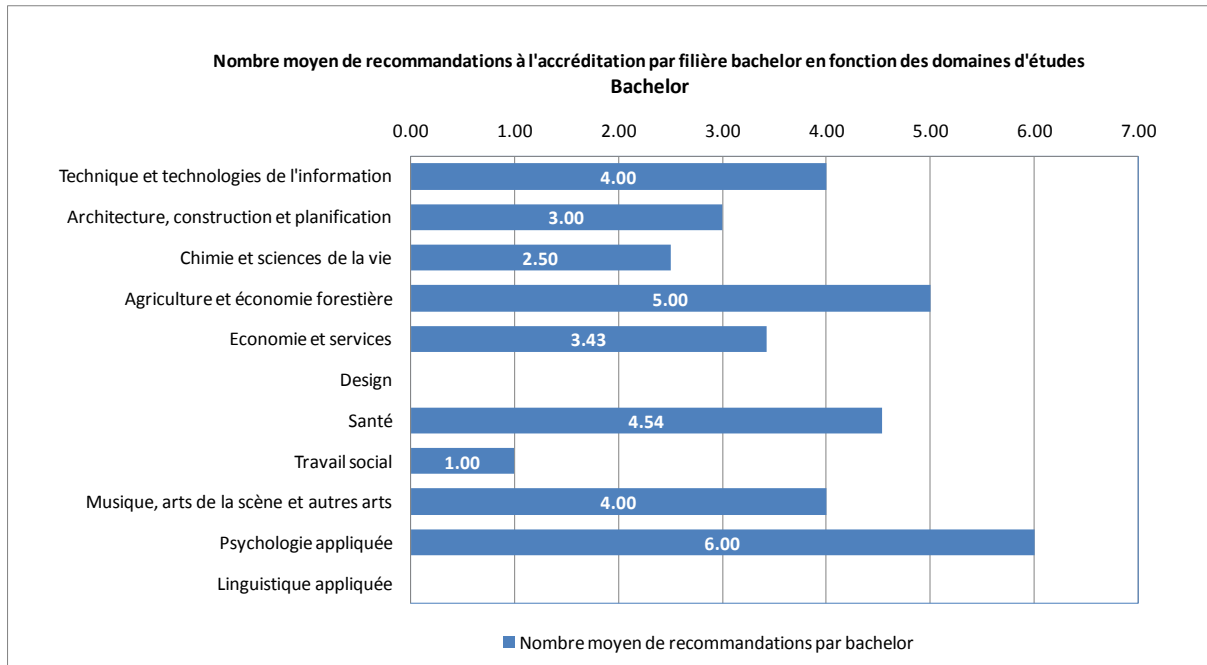


Graphique 23 : Nombre moyen de conditions par filière master et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11

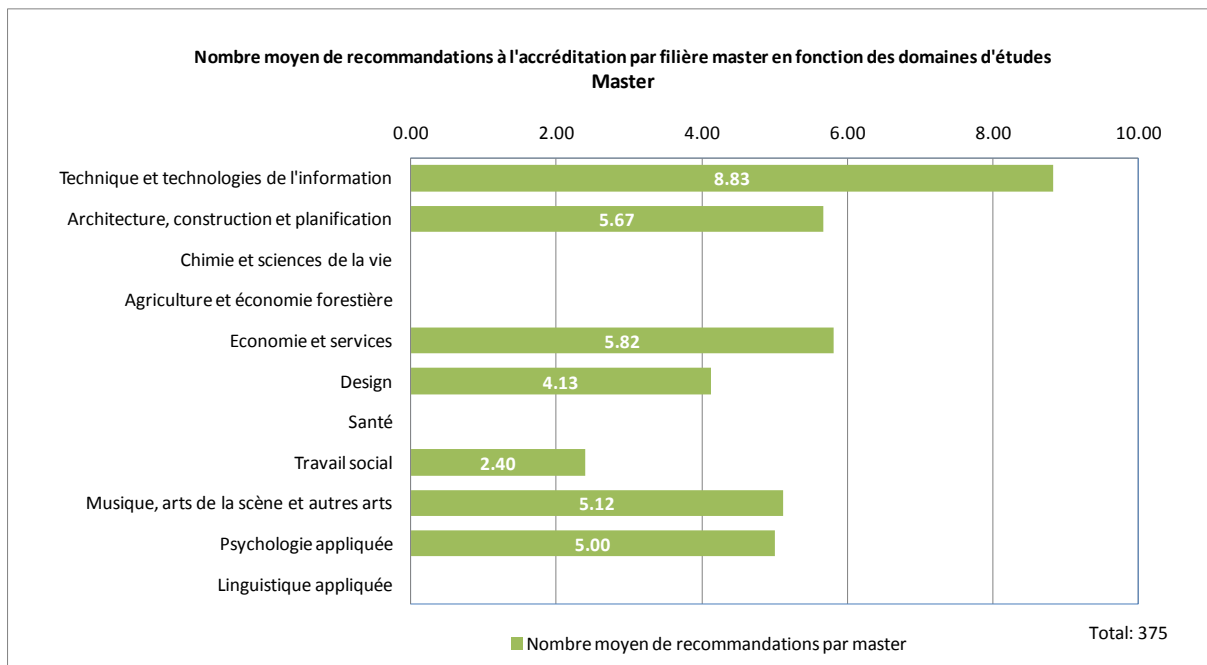


### 6.1.2 Répartition des recommandations

Le nombre moyen de recommandations à l'accréditation dans les différents domaines d'études varie de une à six recommandations par filière bachelor et de deux à huit par filière master. La moyenne générale est de 4 recommandations par filière bachelor et de 5 recommandations par filière master. Pour les domaines d'études sans chiffres, cf. les explications données au point 6.1.1.



Graphique 24 : Nombre moyen de recommandations par filière bachelor et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11



Graphique 25 : Nombre moyen de recommandations par filière master et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11

## 6.2 Répartition en fonction des normes de qualité

### 6.2.1 Vue d'ensemble

Les normes de qualité s'appliquant aux filières sont définies dans les directives d'accréditation des HES du 4 mai 2007. Elles sont examinées lors de la visite sur place de la filière par le groupe d'experts de l'agence d'accréditation. Ces normes sont regroupées dans les six domaines à examiner suivants :

- exécution et objectifs de formation,
- organisation interne et mesures de gestion de la qualité,
- études,
- corps enseignant,
- étudiants,
- dotation en équipement et en locaux.

Un certain nombre de conditions et recommandations formulées par les experts se réfèrent à des exigences légales supplémentaires ou à des critères spécifiques à un domaine d'études. En conséquence, un septième domaine à examiner, « Exigences légales et normes spécifiques », a été défini dans le cadre du rapport.

### 6.2.2 Répartition des conditions

Les trois domaines à examiner qui rassemblent le plus grand nombre de conditions sont les mêmes pour les niveaux bachelor et master. Il s'agit des domaines « Etudes », « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité » et « Exécution et objectifs de formation ».

Pour les deux niveaux, le domaine avec le plus grand nombre de conditions est le domaine « Etudes ». Il comprend les principes suivants en rapport avec la Déclaration de Bologne : la structuration du plan d'études, la modularisation, l'objectif d'une qualification professionnalisante, une réglementation des attestations et diplômes ainsi qu'une différenciation des profils de compétences entre les filières bachelor et master.

#### Répartition au niveau bachelor

Au niveau bachelor, les conditions définies au sein du domaine « Etudes » se rapportent à des exigences relatives au plan d'études<sup>24</sup> et au système d'examens<sup>25</sup>. Les conditions principalement évoquées demandent une définition plus claire des objectifs de formation, des compétences et des formes d'évaluation des prestations des étudiants dans les descriptifs de modules.

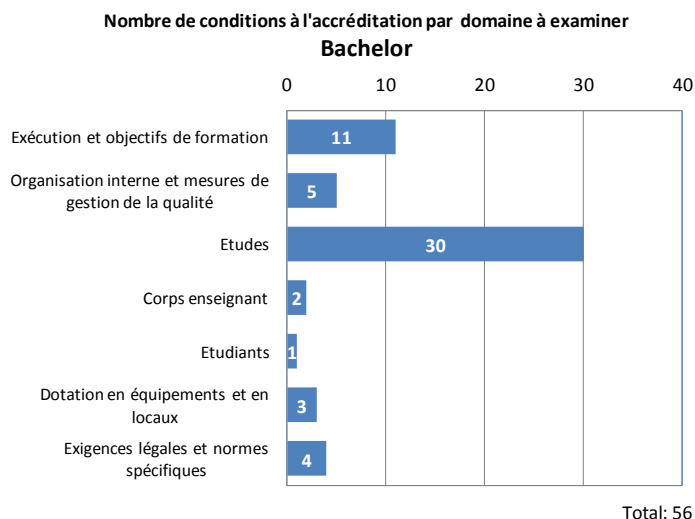
Le domaine « Exécution et objectifs de formation » vient en deuxième position. La condition qui revient le plus souvent concerne la faisabilité du cursus étudiant<sup>26</sup> et plus précisément la nécessité d'équilibrer la charge de travail au cours des études pour les étudiants.

En troisième position, se trouve le domaine « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité », pour lequel les experts ont relevé notamment la nécessité de formaliser plus fortement les processus (existants) assurant la qualité en ce qui concerne la collecte des données, la définition d'objectifs et leur vérification dans la perspective du développement du système de gestion de la qualité.

<sup>24</sup> Cf. norme de qualité 2.3.1 des directives d'accréditation des HES.

<sup>25</sup> Cf. norme de qualité 2.3.3 des directives d'accréditation des HES.

<sup>26</sup> Cf. norme de qualité 2.1.3 des directives d'accréditation des HES.



Graphique 26 : Bachelor : répartition des conditions par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11

### Répartition au niveau master

Pour les filières d'études master, le domaine comportant le nombre de conditions le plus important est celui des « Etudes ». Dans ce domaine, les conditions se répartissent entre la norme de qualité concernant le profil de la filière<sup>27</sup> et celle traitant de la modularisation<sup>28</sup>. Les conditions relatives au profil exigent entre autres une meilleure concrétisation des objectifs de formation et des compétences, une meilleure coordination entre les orientations et une plus grande transversalité de la filière entre les sites ou les établissements, ainsi que la définition de plan d'études types.

Les conditions au sujet de la modularisation se rapportent à la nécessité pour les HES de compléter et d'uniformiser leurs descriptifs de modules en y intégrant les objectifs d'apprentissage et les compétences, et de définir et de délimiter clairement les modules relevant du tronc commun et ceux relevant des orientations.

Le second domaine le plus souvent cité pour les filières master est le domaine « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité ». La norme de qualité<sup>29</sup> qui traite de l'orientation pratique et de la qualité de la filière, est la norme de qualité la plus évoquée de l'ensemble des domaines. Les conditions se rapportent, dans la majorité des cas, à l'exigence de mettre en place un système de gestion de la qualité, d'effectuer des évaluations systématiques, de les documenter et d'en exploiter les résultats pour le développement futur de la filière.

Ce sont en premier lieu les masters proposés par plusieurs HES en coopération ou les masters proposés au sein d'une même HES mais dans différents établissements ou sur plusieurs sites qui sont le plus concernés par cette exigence. En effet, en raison de cette double organisation, globale et délocalisée, il semble plus difficile de mettre en place un système d'assurance de la qualité unifié et commun aux HES.

En troisième position, se trouve le domaine « Exécution et objectifs de formation ». Les conditions concernées appellent premièrement à renforcer le profil de la filière d'études dans le cadre de la stratégie globale de la HES<sup>30</sup> (cf. similitude avec le domaine « Etudes »). Deuxièmement, la faisabilité du cursus étudiant<sup>31</sup> devrait être améliorée par, par exemple, la possibilité de répéter les examens plus fréquemment.

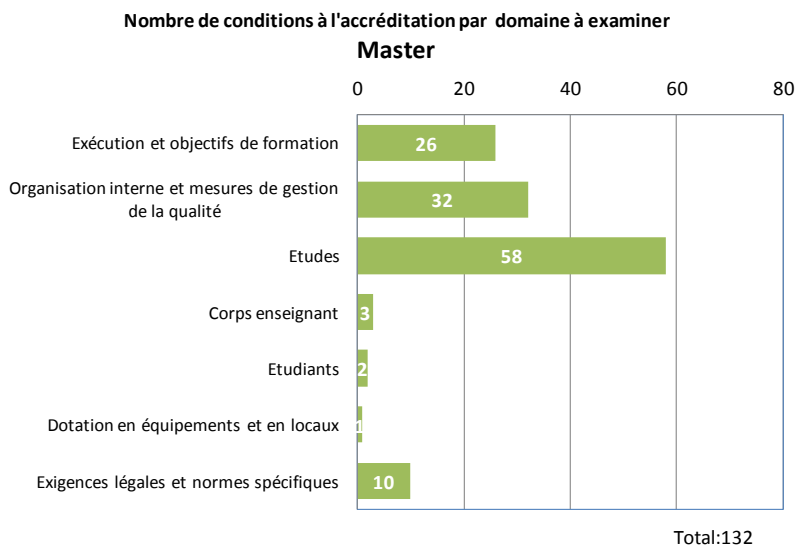
<sup>27</sup> Cf. norme de qualité 2.3.2 des directives d'accréditation des HES.

<sup>28</sup> Cf. norme de qualité 2.3.3 des directives d'accréditation des HES.

<sup>29</sup> Cf. norme de qualité 2.2.3 des directives d'accréditation des HES.

<sup>30</sup> Cf. norme de qualité 2.1.1 des directives d'accréditation des HES.

<sup>31</sup> Cf. norme de qualité 2.1.3 des directives d'accréditation des HES.

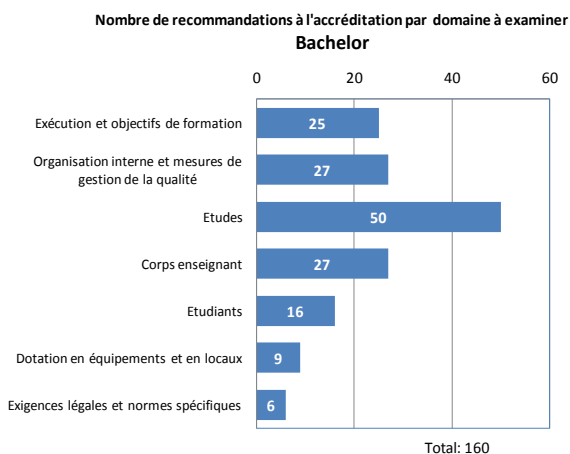


Graphique 27 : Master : répartition des conditions par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11

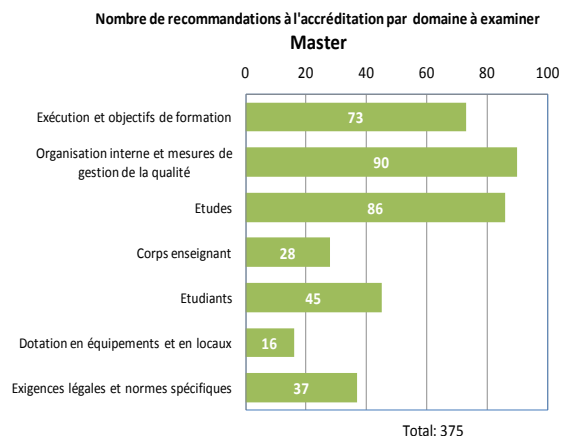
### 6.2.3 Répartition des recommandations

Comme pour la répartition des conditions, ce sont également les domaines à examiner « Etudes », « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité » et « Exécution et objectifs de formation » qui connaissent le plus grand nombre de recommandations. Le nombre de recommandations est plus élevé que le nombre de conditions.

A nouveau, ce sont les domaines à examiner « Etudes » pour le cycle bachelor et « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité » pour le cycle master qui sont les plus concernés.



Graphique 28 : Bachelor : répartition des recommandations par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11



Graphique 29 : Master : répartition des recommandations par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11

## 7 Sélection de résultats d'accréditations par domaine d'études

### 7.1 Contenu du chapitre

Après avoir traité de la répartition des conditions et des recommandations, ce chapitre 7 explicite leur contenu. La présentation par domaine d'études débute par le nombre de filières accréditées selon l'art. 17a LHES pour le domaine concerné. Puis, les résultats des accréditations qui ont pu être généralisés sont présentés. L'accent est essentiellement mis sur les potentiels d'amélioration définis par les groupes d'experts<sup>32</sup>.

### 7.2 Technique et technologies de l'information

Dix filières bachelor sur 18 ainsi que la filière master en Engineering (MSE) proposée en coopération par sept HES sont accréditées à fin 2011<sup>33</sup>. Etant donné le large éventail des filières d'études bachelor accréditées et leurs résultats très spécifiques, empêchant une généralisation, seuls les résultats de l'accréditation du MSE sont décrits ci-dessous.

Le MSE a vu son concept cadre développé par la « Conférence spécialisée Technique, architecture et Life Sciences (FTAL) »<sup>34</sup>. La procédure d'accréditation de la filière master en Engineering a révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 1 : Technique et technologies de l'information : filière master en Engineering

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Organisation interne et mesures de gestion de la qualité	Stratégie (2.2.1) <sup>35</sup> La filière d'études master en Engineering est avant tout caractérisée par un haut niveau d'individualisation des études. Les nombreuses compétences spécialisées de ce master doivent être non seulement mieux ordonnées et précisées, mais leurs contenus doivent également être présentés avec plus de clarté.
	Organisation (2.2.1) Parallèlement à la coopération entre les HES au niveau suisse, chaque HES coopère également au niveau de ses différents établissements ou départements. La dimension des domaines de spécialité s'étend donc du niveau global aux différents sites possibles par HES. L'organisation globale doit mieux garantir la concrétisation du même concept et par-là même, l'application de règles uniformisées dans toutes les hautes écoles spécialisées et sur l'ensemble des sites.
	Qualité (2.2.3) Concernant l'offre de modules centraux, il existe des instruments destinés à l'assurance et à la promotion de la qualité. Cependant, il n'existe pas encore de système de gestion de la qualité intégré à la gestion stratégique et opérationnelle de la filière d'études master en coopération dans sa globalité.
Etudes	Plan d'études (2.3.1) Dans l'objectif de clarifier et d'ordonner les profils de compétences en fonction des domaines de spécialité, certaines hautes écoles spécialisées se sont lancées dans l'élaboration de plans d'études types pour toute la durée des études. Ce processus, mis en œuvre dans toutes les HES du master en coopération, permettra une comparabilité de la formation entre HES.

<sup>32</sup> Les potentiels d'amélioration sont présentés en fonction de l'ordre croissant des normes de qualité correspondantes, issues des directives d'accréditation des HES.

<sup>33</sup> La filière master en Engineering de la HES-SO est en cours d'accréditation.

<sup>34</sup> Cette conférence a également développé, sur le même concept, la filière master en Life Sciences également proposée en coopération.

<sup>35</sup> Les chiffres entre parenthèses font référence aux normes de qualité définies dans les directives d'accréditation des HES ou dans d'autres textes législatifs.

Etudiants	<p>Compétences visées (2.5.1)</p> <p>L'acquisition de compétences est réglée au niveau de la coopération. Cependant, une meilleure concrétisation et une classification plus transparente des compétences spécifiques est nécessaire dans chaque HES ; elles s'effectuent par le biais d'un contrat individuel entre les hautes écoles et les étudiants. Ce contrat doit cependant être conçu de telle manière que l'acquisition de compétences visée par l'étudiant s'inscrive clairement dans un profil, lui-même rattaché à un domaine de spécialité précis. Cette transparence entre les profils de compétences et les domaines de spécialité permettra un meilleur positionnement de la filière d'études master en Engineering dans le monde économique.</p>
-----------	---

### 7.3 Architecture, construction et planification

La filière bachelor en Architecture de la ZFH ainsi que six filières master<sup>36</sup>, dont deux masters en Architecture proposés en coopération (HES-SO/BFH et FHNW/FHZ)<sup>37</sup> ainsi que le master en Technique du bois étaient accrédités du point de vue de l'évaluation de la qualité à fin 2011 dans ce domaine d'études. La filière d'études master en Architecture comporte 120 crédits ECTS. Ce nombre est fixé par la directive européenne en la matière.

Les procédures d'accréditation des filières master en Architecture ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 2 : Architecture, construction et planification : filières master en Architecture

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Etudes	<p>Modules à option (2.3.1)</p> <p>Il est nécessaire de prendre des mesures concernant l'approche interdisciplinaire de l'enseignement et le développement des modules optionnels.</p> <p>Plan d'études (2.3.1)</p> <p>Certaines HES doivent renforcer la coordination en termes de contenu et de temps entre les séminaires sur la théorie et le plan d'études.</p>
Autres	<p>Recherche (art. 9 LHES)</p> <p>Certaines HES doivent renforcer leur profil de recherche et parfois aussi améliorer l'intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement.</p>

### 7.4 Chimie et sciences de la vie

A fin 2011, les deux filières bachelor existantes, Life Science Technologies et Molecular Life Sciences de la FHNW ont été accréditées et l'unique filière d'études master du domaine, le master en Life Sciences est en cours d'accréditation.

### 7.5 Agriculture et économie forestière

Seule la filière bachelor en Economie forestière existante dans ce domaine a été accréditée à fin 2011. La filière master proposée à l'issue des filières bachelor est la filière Life Sciences rattachée au domaine d'études « Chimie et sciences de la vie »<sup>38</sup>.

### 7.6 Economie et services

A fin 2011, sept filières bachelor sur dix ont été accréditées dans ce domaine. Au niveau master, 11 filières sur 15<sup>39</sup> ont été accréditées, dont le master en coopération en Banking and Finance de la ZFH

<sup>36</sup> Voir note de bas de page 2.

<sup>37</sup> Les deux masters proposés en coopération ont déjà été accrédités en 2008.

<sup>38</sup> Cf. chapitre 7.4.

<sup>39</sup> Voir note de bas de page 2.

et de la FHZ ainsi que le major en Public and Nonprofit Management, commun aux deux filières d'études master en Business Administration de la ZFH et de la FHZ.

Les procédures d'accréditation des filières master du domaine « Economie et services » ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 3 : Filières master en Economie et services

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Exécution et objectifs de formation	Stratégie (2.1.1) Il convient d'observer le besoin et la pertinence ou non de certaines filières d'études master pour la pratique professionnelle et leur positionnement. La constitution d'un Conseil consultatif avec des représentants de l'économie, l'élaboration d'analyses de marché ainsi que des statistiques sur les débouchés des étudiants sont utiles à cet égard.
	Profil professionnel (2.1.1) Dans un certain nombre de filières d'études master, il a été constaté que les objectifs de formation de la filière ainsi que le profil professionnel visé devaient être précisés et communiqués plus clairement. La délimitation entre certaines filières master et bachelor dans ce domaine mériterait aussi d'être clarifiée, ce qui implique une différenciation encore plus marquée des compétences entre les deux niveaux.
Organisation interne et mesures de gestion de la qualité	Gestion de la qualité (2.2.3) Un système de pilotage de la qualité avec des évaluations de l'enseignement plus standardisées et des comptes-rendus systématiques aux étudiants peuvent contribuer à une gestion professionnelle de la qualité des filières master.

## 7.7 Design

A fin 2011, une filière bachelor en Architecture d'intérieur de la FHZ est en cours d'accréditation. Les filières d'études master de ce domaine ont été accréditées, à l'exception de la filière master en Design (Visual Communication and Iconic Research) de la FHNW, en cours d'accréditation.

Le volume des études pour un master dans le domaine du design a été fixé à 90 crédits ECTS, sauf pour le master en coopération Conservation-restauration des BFH, HES-SO et SUPSI et le master en Design de la FHNW cité ci-dessus, dont le nombre de crédits s'élève à 120 ECTS en raison de la reconnaissance internationale des diplômes.

Les procédures d'accréditation des filières master du domaine « Design » ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 4 : Filières master en Design

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Organisation interne et mesures de gestion de la qualité	Gestion de la qualité (2.2.3) Il y a certes des feed-back informels et des entretiens individuels sur le thème de la qualité entre les étudiants et les enseignants, mais il manque un système de gestion de la qualité performant, qui englobe et développe la stratégie et les principaux processus de la HES.
Etudes	Modularisation et profils professionnels (2.3.2, 2.3.3) La structure des modules et les profils professionnels sont relativement vagues pour les filières d'études qui combinent différentes orientations et différents thèmes centraux. Dans la plupart des cas, la partie commune des masters en coopération n'est pas encore suffisamment développée. L'OFFT a défini à ce propos une valeur indicative de 20 % pour l'offre commune de modules.

	Distinction master de base et master postgrade (2.3.6) Le positionnement doit être renforcé.
Autres	Recherche (art. 9 LHES) La recherche dans ce domaine d'études doit être développée davantage. De plus, la recherche et l'enseignement constituent dans la plupart des cas deux unités distinctes. Ainsi, l'exigence légale selon laquelle les résultats de la recherche doivent être intégrés dans l'enseignement doit être davantage renforcée.

## 7.8 Santé

Treize filières bachelor sont accréditées ; il reste les filières d'études master suivantes à accréditer :

- le master en Soins proposée par les BFH, ZFH et FHO en coopération, le master en Soins proposé également par la HES-SO et l'Université de Lausanne en coopération, ainsi que la filière d'études master en Soins de Kalaidos,
- le master en Physiothérapie proposé par les BFH et ZFH en coopération.

L'expérience nécessaire du monde du travail demandée aux étudiants sans formation préalable spécifique dans ce domaine peut être accomplie, selon la LHES, avant, mais aussi pendant ou après les études. Les HES appliquent cette condition de manière différente les unes des autres.

Les procédures d'accréditation des filières bachelor du domaine « Santé » ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 5 : Filières bachelor en Santé

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Etudes	Modularisation (2.3.1) L'accréditation a révélé, pour une grande partie des filières bachelor, la nécessité de répartir la charge de travail de manière équilibrée, afin que 60 crédits ECTS puissent être comptabilisés par année (et 30 par semestre). Les HES concernées ont réalisé les changements nécessaires.
	Stage pratique (2.3.2) A côté des stages nécessaires pour être admis dans les filières d'études du domaine de la santé, on trouve les stages inclus dans la formation. Ceux-ci se déroulent par période de plusieurs semaines en alternance avec les cours. L'ensemble des stages en cours de formation peuvent comporter de 40 à 60 crédits ECTS. Les HES doivent vérifier et suivre plus attentivement les prestations de formation qui doivent être fournies dans le cadre de ces stages.
	Modularisation et examens (2.3.3) En lien avec la surcharge de travail. La modularisation et plus particulièrement la nécessité de constituer des modules plus grands et ainsi de diminuer la fréquence des évaluations auprès des étudiants a également conduit à des adaptations pour plusieurs filières dans le domaine de la santé.

## 7.9 Travail social

A fin 2011, la filière bachelor en Travail social de la FHO a été accréditée. Parmi les filières d'études master de ce domaine, le master en coopération proposé par les BFH, FHZ, FHO et ZFH ainsi que la filière d'études master de la FHNW ont également été accrédités. Reste la filière d'études master en Travail social de la HES-SO qui est en cours d'accréditation. L'ensemble des filières master en Travail social se basent sur un concept cadre élaboré par la Conférence spécialisée de la KFH dans ce domaine. Dans ce concept cadre sont définis les objectifs de formation et le profil global de compétences que doivent poursuivre les filières master en Travail social.



La caractéristique principale des filières d'études en travail social est leurs différentes possibilités d'études. On peut noter qu'une proportion importante d'étudiants choisit la variante à temps partiel ou en cours d'emploi.

Les procédures d'accréditation des filières master du domaine « Travail social » ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 6 : Filières master en Travail social

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Etudes	Compétences (2.3.2) Le profil de compétences commun donne un cadre général qui doit cependant être précisé dans la formulation des compétences finales tout en tenant compte des objectifs spécifiques de la filière et de ses particularités. Certaines filières master doivent encore procéder à cette concrétisation.

### 7.10 Musique, arts de la scène et autres arts

Trois filières bachelor et 34 filières master<sup>40</sup> dont trois master en coopération étaient accrédités à fin 2011<sup>41</sup>. La filière bachelor en Musique de Kalaidos ainsi que trois filières master restent à accréditer.

En dehors de la filière d'étude bachelor en Musique et mouvement, les filières bachelor en Musique ne sont pas des filières conduisant à une qualification professionnelle comme pour les bachelor des autres domaines. Il est nécessaire de poursuivre avec des études master pour aboutir à une telle qualification.

Les filières d'études master du domaine « Musique, arts de la scène et autres arts » ont été autorisées en règle générale avec 120 crédits ECTS. Ce nombre se justifie en raison de deux facteurs : le respect des normes internationales et le temps nécessaire aux étudiants pour atteindre une maturité artistique. Pour obtenir un deuxième master (second master) dans le domaine « Musique, arts de la scène et autres arts », 90 crédits ECTS sont nécessaires. La filière d'études master en Théâtre<sup>42</sup> a été autorisée avec 90 crédits ECTS.

Les procédures d'accréditation des filières master du domaine « Musique, arts de la scène et autres arts » ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 7 : Filières master en Musique, arts de la scène et autres arts

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Organisation interne et mesure de gestion de la qualité	Gestion de la qualité (2.2.3) Il y a certes des feed-back informels et des entretiens individuels sur le thème de la qualité entre les étudiants et les enseignants, mais il manque un système de gestion de la qualité performant, qui englobe et développe la stratégie et les principaux processus de la HES.
Etudes	Modularisation (2.3.3) La structure des modules est définie de manière relativement souple en raison du haut niveau d'individualisation des études. Il convient, dans certains cas, de formuler des objectifs d'apprentissage globaux et des objectifs de formation plus précis.

<sup>40</sup> Voir note de bas de page 2.

<sup>41</sup> La filière d'études master Film/Cinéma proposée par la ZFH et la HES-SO en coopération n'appartient plus, depuis son accréditation, au domaine « Design » mais à celui de la « Musique, arts de la scène et autres arts ».

<sup>42</sup> La filière master en Théâtre, proposée par les ZFH, BFH, SUPSI et HES-SO en coopération, est déjà accréditée pour les trois premières HES citées. La HES-SO ayant rejoint la coopération plus tard, elle entamera prochainement la procédure d'accréditation pour cette filière.

	<p>Admission (2.3.6) Pour les filières d'études spécifiques aux « Arts », on constate que beaucoup d'exceptions à l'admission aux études master ont été faites (admissions « sur dossier » sans diplôme d'une haute école).</p>
	<p>Mobilité (2.3.5) La mobilité des étudiants au niveau master dans le domaine de la Musique est restreinte. En effet, la structure individualisée des études, le nombre de spécialisations existantes, la durée courte du master ainsi que le choix ciblé d'un professeur par l'étudiant au début du cursus expliquent le peu d'attrait d'un changement de haute école au cours du master.</p>
	<p>Distinction master de base et master postgrade (2.3.6) Le positionnement doit être renforcé.</p>
Autres	<p>Recherche (art. 9 LHES) La recherche dans ce domaine d'études est en plein essor et le nombre de projets menés doit être augmenté. Seul un nombre restreint d'enseignants travaillent également dans la recherche. Ainsi, l'exigence légale, selon laquelle les résultats de la recherche doivent être intégrés dans l'enseignement, doit être appliquée de manière plus rigoureuse.</p>

### 7.11 Psychologie appliquée

Les filières d'études bachelor et master en Psychologie appliquée de la ZFH ainsi que la filière master de la FHNW sont accréditées à fin 2011.

Les procédures d'accréditation de ces filières master ont révélé les résultats et potentiels d'amélioration suivants.

Tableau 8 : Filières master en Psychologie appliquée

Domaines à examiner	Résultats et potentiels d'amélioration
Etudes	<p>Modularisation (2.3.3) Les objectifs, les contenus et les compétences devraient être décrits plus concrètement dans les modules. De plus, la distinction entre certains modules master et certains modules bachelor devrait être plus claire et adaptée aux niveaux de compétences visés.</p>

### 7.12 Linguistique appliquée

Concernant le domaine de la Linguistique appliquée, il existe à ce jour une filière d'études bachelor en Traduction et une filière d'études master en Linguistique appliquée, toutes les deux proposées par la ZFH. Ces deux filières sont en cours d'accréditation.

### 7.13 Récapitulatif des résultats des domaines d'études

Le DFE a approuvé, au 31 décembre 2011, toutes les demandes d'accréditation de filières bachelor et master, avec ou sans conditions. Les filières d'études des HES suisses ont ainsi rempli les normes de qualité nationales et internationales prévues dans les directives d'accréditation.

Lors de l'évaluation de la qualité des filières d'études bachelor, l'accréditation a relevé un potentiel d'amélioration prioritaire dans le domaine « Etudes ». Au premier plan figuraient les exigences relatives aux plans d'études et aux systèmes d'examens et plus particulièrement la nécessité de définir plus clairement les objectifs de formation, les compétences et les formes d'évaluation des prestations des étudiants. Dans le domaine « Exécution et objectifs de formation », l'accréditation a mis en évidence la nécessité de procéder à des améliorations concernant la faisabilité du cursus étudiant (répartition égale de la charge de travail pour les étudiants pendant la durée des études).

Au niveau des masters, le domaine « Etudes » est également celui qui indique, suite à l'accréditation, un potentiel d'amélioration plus important que les autres. Ces améliorations concernent en priorité le

profil de la filière et la modularisation et plus spécifiquement une meilleure concrétisation des objectifs de formation et des compétences, ainsi qu'une meilleure coordination entre les sites ou les établissements. L'accréditation a également souligné la nécessité de procéder à des améliorations dans le domaine « Organisation interne et mesures de gestion de la qualité », comme la mise en place/l'uniformisation des systèmes de gestion de la qualité, la réalisation d'évaluations systématiques, leur documentation et l'exploitation de leurs résultats pour le développement de la filière.

Après avoir pris connaissance des résultats des procédures d'accréditation, les HES se sont donné les moyens, par la mise en place de groupes de projet, afin de satisfaire aux conditions énoncées dans les délais fixés<sup>43</sup>. Les procédures d'accréditation des filières d'études ont ainsi contribué à soutenir les HES dans leur processus d'amélioration continue de la qualité.

---

<sup>43</sup> 30 filières d'études accréditées avec des conditions (20 filières bachelor et 10 filières master) ont déjà réalisé leurs conditions. Il reste 4 filières bachelor et 46 filières master qui se trouvent actuellement dans une procédure de réalisation des conditions.

## Liste des graphiques et tableaux

<i>Graphique 1 : Processus de l'autorisation à l'accréditation, OFFT, 31.12.2011</i> .....	4
<i>Graphique 2 : Filières proposées, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	5
<i>Graphique 3 : Filières accréditées/devant être accréditées, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	5
<i>Graphique 4 : Filières avec obligation d'accréditation selon l'art. 17a LHES par HES, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	6
<i>Graphique 5 : Filières avec obligation d'accréditation d'après l'art.17a LHES par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	6
<i>Graphique 6 : Bachelor accréditées / à accréditer, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	7
<i>Graphique 7 : Bachelor accréditées / à accréditer par HES, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	7
<i>Graphique 8 : Master accréditées / à accréditer, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	7
<i>Graphique 9 : Master accréditées / à accréditer par HES, OFFT, Situation 31.12.11</i> .....	7
<i>Graphique 10 : Filières bachelor accréditées sans /avec conditions (déjà réalisées/à remplir), OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	8
<i>Graphique 11 : Filières bachelor accréditées sans /avec conditions par HES, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	8
<i>Graphique 12 : Filières bachelor accréditées sans / avec conditions, par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	9
<i>Graphique 13 : Filières master accréditées sans / avec conditions (déjà réalisées/à remplir), OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	9
<i>Graphique 14 : Filières master accréditées sans / avec conditions par HES, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	10
<i>Graphique 15 : Filières master accréditées sans / avec conditions par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	10
<i>Graphique 16 : Nombre de filières accréditées de 2008 à 2011, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	11
<i>Graphique 17 : Nombre de filières accréditées / à accréditer par agence d'accréditation, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	12
<i>Graphique 18 : Nombre de filières d'études par agence d'accréditation et par HES, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	13
<i>Graphique 19 : Remboursement moyen par filière en CHF et par agence, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	14
<i>Graphique 20 : Répartition en % des filières en fonction de la durée de la procédure d'accréditation, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	14
<i>Graphique 21 : Répartition en % des filières en fonction de la durée de la procédure de réalisation des conditions, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	15
<i>Graphique 22 : Nombre moyen de conditions par filière bachelor et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	16
<i>Graphique 23 : Nombre moyen de conditions par filière master et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	16
<i>Graphique 24 : Nombre moyen de recommandations par filière bachelor et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	17
<i>Graphique 25 : Nombre moyen de recommandations par filière master et par domaine d'études, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	17
<i>Graphique 26 : Bachelor : répartition des conditions par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	19
<i>Graphique 27 : Master : répartition des conditions par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	20
<i>Graphique 28 : Bachelor : répartition des recommandations par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	20
<i>Graphique 29 : Master : répartition des recommandations par domaine à examiner, OFFT, Situation au 31.12.11</i> .....	20
<i>Tableau 1 : Technique et technologies de l'information : filière master en Engineering</i> .....	21
<i>Tableau 2 : Architecture, construction et planification : filières master en Architecture</i> .....	22
<i>Tableau 3 : Filières master en Economie et services</i> .....	23
<i>Tableau 4 : Filières master en Design</i> .....	23
<i>Tableau 5 : Filières bachelor en Santé</i> .....	24
<i>Tableau 6 : Filières master en Travail social</i> .....	25
<i>Tableau 7 : Filières master en Musique, arts de la scène et autres arts</i> .....	25
<i>Tableau 8 : Filières master en Psychologie appliquée</i> .....	26

**Liste des abréviations**

ACQUIN	Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungsinstitut
AHPGS	Akkreditierungsagentur für Studiengänge im Bereich Gesundheit und Soziales
ASIIN	Akkreditierungsagentur für Studiengänge der Ingenieurwissenschaften, der Informatik, der Naturwissenschaften und der Mathematik
BFH	Berner Fachhochschule
CDIP	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
DFE	Département fédéral de l'économie
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FIBAA	Foundation for International Business Administration Accreditation
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HSZ-T	Hochschule für Technik Zürich
LEHE	Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles)
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
LRG	Les Roches-Gruyère
MSE	Master of Science en Engineering
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
SUPSI	Scuola Universitaria professionale della Svizzera italiana
ZFH	Zürcher Fachhochschule
ZEVA	Zentrale Evaluations- und Akkreditierungsagentur Hannover